



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28/01/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 janvier 2015
D - 2015/38

Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

**Acquisition de matériel, de matériaux, de fournitures
et de consommables pour la réalisation de travaux
de premier et de second oeuvre à destination
de l'ensemble des services de la Ville et du
CCAS de Bordeaux. Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Entretien et d'Exploitation de la Mairie de Bordeaux a en charge l'entretien d'un patrimoine de près de 780 bâtiments pour un plancher bâti de 1 million de M² : 100 écoles, 45 crèches, les bâtiments administratifs très divers grands et petits (Hôtel de Ville, Mairies de quartier...), appartements d'agents logés, ensembles sportifs, stades, gymnases, équipements, piscines, parcs et jardins, RPA, jardin botanique, Musées (Aquitaine, CAPC conservatoire...), salles municipales, marchés, bibliothèques, édifices culturels, fontaines, monuments, dépôts, associations logées, postes de police, agences postales etc.... Il réalise plus de 10 287 interventions par an. L'activité du service va de la maintenance palliative, préventive systématique, prévisionnelle au petit chantier et l'intervention d'urgence. Le budget annuel d'environ 900 000 euros principalement pour l'acquisition de matériaux. En outre, tous les services de la Mairie de Bordeaux ayant en charge un patrimoine lié à leur activité en assurent l'entretien (Eclairage Public, Musées, Directions des Parcs et Jardins, Service des Sports, Propreté Urbaine, Magasin Mutualisé, etc...). Il est nécessaire de permettre aux services de poursuivre l'exécution des missions qui leur sont confiées. Ainsi, dans le cadre de la politique de groupement d'achats Ville/C.C.A.S. de Bordeaux et des objectifs fixés en vue de diminuer le budget global de ces marchés, un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de matériel, de matériaux, de fournitures et de consommables pour la réalisation de travaux de premier et de second oeuvre à destination de l'ensemble des services de la ville et du CCAS de Bordeaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 7 janvier 2015, a décidé d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

Lot 1 FOURNITURE DE SERRURERIE ET ÉBAUCHES DE CLÉS
Société LEGALLAIS

Lot 2 QUINCAILLERIE GENERALE, D'AGENCEMENT ET D'AMEUBLEMENT
Société LEGALLAIS

Lot 3 FOURNITURE DE LAMPES, ÉCLAIRAGE ET AUTRES SOURCES
Société AUSCHITZKY

Lot 4 FOURNITURE DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES DIVERS, FILS ET CÂBLES
Société AUSCHITZKY

Lot 5 ACQUISITION DE FOURNITURES DE PLOMBERIE ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIES
Société SIDER

Lot 6 BOIS BRUT, PANNEAUX DIVERS ET PRODUITS ASSOCIES
Société DISPANO

Lot 7 PEINTURES, PRODUITS DE PRÉPARATION, PAPIER PEINTS, OUTILLAGE &
BROSSERIE ASSOCIES
Société ZOLPAN

Lot 8 OUTILLAGE A MAIN, D'OUTILS DE MESURE, D'OUTILS DE COUPE, DE MATERIEL ELECTROPORTATIFS ET PNEUMATIQUES ET DES CONSOMMABLES ASSOCIES
Société LEGALLAIS

Lot 9 FOURNITURE DE FIXATION
Société LEGALLAIS

Lot 10 ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER ET D'ATELIER
Société LEDOUX

Lot 11 FOURNITURES DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES FERREUX
Ce lot est déclaré infructueux, les deux offres en lice étant irrégulières. Il sera relancé.

Lot 12 FOURNITURES DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES NON FERREUX
Ce lot est déclaré infructueux, les deux offres en lice étant irrégulières. Il sera relancé.

Lot 13 FOURNITURE DE REVÊTEMENTS DE SOL ET PRODUITS DE PRÉPARATION
Ce lot est déclaré infructueux, les deux offres en lice irrégulières. Il sera relancé.

Lot 14 FOURNITURES GROS ŒUVRE ET SECOND OEUVRE: MAÇONNERIE, PLATERIE, ZINGUERIE, FAUX PLAFONDS...
Ce lot est déclaré infructueux, la seule offre en lice étant irrégulière. Il sera relancé.

Lot 15 FOURNITURES GÉNÉRALES POUR AMEUBLEMENT ET DE DÉCORATION
Société PRO MOUSSE.

16 ACQUISITION D'APPAREILS / MATÉRIELS DE SANITAIRES, DE CHAUFFAGE ET DE MATÉRIEL PVC, POLYETHYLENE POUR ADDUCTION D'EAU ET BRANCHEMENTS
Société CEDEO.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - article 6068, M14 comptes 60632 et 2188 (CCAS).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE